

Loi de finances pour 2021



Objectifs pédagogiques

- situer le contexte des finances locales
- appréhender la trajectoire des dotations d'État
- cerner les conséquences de la nouvelle architecture fiscale



Formateur

Jean-Baptiste Gaudin, consultant
PublicAvenir



Durée, dates, lieux

1/2 journée
jeudi 7/01 - 13h30-17h, Châlons
vendredi 8/01 - 9h à 12h30, Gueux

Cette année, la loi de finances pour 2021 se distingue par les enjeux sanitaires et économiques liés à la crise de la COVID19. Le document s'attachera donc à préciser les évolutions macroéconomiques qui expliquent la nouvelle trajectoire des finances publiques ainsi que le plan de relance annoncé par le Gouvernement. Par ailleurs, des mesures techniques sont adoptées s'agissant des dotations versées par l'Etat aux collectivités.

Contexte financier des administrations publiques et situation des collectivités

La crise, le plan de relance et l'impact pour les collectivités

Une crise (encore) sans précédent
Un plan de relance qui diminue les impôts de production pour les collectivités
Des mesures de soutien pour les collectivités

Les mesures concernant les collectivités

L'évolution des dotations et des compensations d'exonérations fiscales
La Dotation Globale de Fonctionnement
La péréquation nationale (FPIC)

Les autres mesures (FCTVA, taxe sur l'électricité...)

La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation

Rappel de la réforme pour 2021
Les nouvelles dispositions tirant les conséquences de la réforme.
Quel avenir fiscal pour les collectivités ?

Bulletin d'inscription un par personne - à dupliquer

renvoyer à
association@maires51.fr



Coordonnées personnelles (indispensables pour le suivi des inscriptions)

Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'association

Mme, M. Prénom NOM _____

Fonction _____

Nom de la collectivité _____

Mail _____ Mobile/tél _____

(direct ou à défaut mairie – indispensable pour la confirmation)

Date :

Signature du participant

Pour les règlements par mandat
**cachet de la collectivité et signature
du Maire ou du Président**

Date retenue : _____

Règlement

mandat, 65€ - compte 6535 - la formation est une dépense obligatoire pour la collectivité - droit inscrit dans le statut de l' élu local

DIF élus, 3h déduites (20h/an, pour tous les élus, financées via un fonds géré par la CDC)

Prérequis :
**inscription minimum
2 mois à l'avance**